

Traité des études. Tome I. De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres, par rapport à l'esprit et au coeur.

Numéro d'inventaire : 1977.03455

Auteur(s) : Charles Rollin

Type de document : livre

Éditeur : Dabo-Butschert (Mme) (Rue du Pot-au-fer, n°14 Paris)

Imprimeur : Impr. stéréotype de Tremblay

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1829

Description : Cartonnage recouvert de papier marbré marron et jaune. Au dos: cuir de couleur marron, titre en caractères dorés et tomaison dorée. Expo : C2 V5 Sous-titré : "De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres, par rapport à l'esprit et au coeur", l'ouvrage de Rollin exalte la culture latine, humaniste et littéraire des collèges.

Mesures : hauteur : 172 mm ; largeur : 111 mm

Notes : "Edition stéréotype, précédée de la Vie de l'Auteur, accompagnée de Notes historiques, et suivie d'une Table générale des Matières" Note au verso du titre: "Cette édition est publiée, comme celle qui a paru en 1805, par MM. Gueneau de Mussy et Ambroise Rendu (...)" Vie de Rollin (pages I à XLIX) + Notes (pages L à LVI) pages 1 à 15: Dédicace de Rollin à Monseigneur le Recteur de l'Université de Paris (texte français et latin). Puis Discours préliminaire et 2 premiers livres du Traité des études ("De l'intelligence des langues" et "De la poésie") / 1ère édition : 1726

Mots-clés : Traités d'éducation

Littérature française

Pratique pédagogique

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 494

Commentaire pagination : La publication comporte deux séquences : l'une numérotée II-LVI et l'autre 4-438

Sommaire : table

CHAPITRE III.

DE L'ÉTUDE DE LA LANGUE LATINE.

C'EST l'étude de cette langue qui fait proprement l'occupation des classes, et qui est comme le fonds des exercices du collège, où l'on apprend non-seulement à entendre le latin, mais encore à l'écrire et à le parler. Comme de ces trois parties la première est la plus essentielle, et qu'elle prépare et conduit aux deux suivantes, ce sera aussi sur celle-là que j'insisterai davantage, sans pourtant négliger les autres. Je ne garderai point d'autre ordre dans les réflexions que j'ai à faire sur cette matière, que celui des études mêmes, en commençant par ce qui regarde les premiers éléments de cette langue, et parcourant ensuite toutes les classes jusqu'à la rhétorique exclusivement, qui aura un traité particulier.

Quelle méthode il faut suivre pour enseigner le latin.

La première question qui se présente est de savoir quelle méthode il faut suivre pour enseigner cette langue. Il me semble qu'à présent l'on convient assez généralement que les premières règles que l'on donne pour apprendre le latin doivent être en français, parce qu'en toute science, en toute connoissance, il est naturel de passer d'une chose connue et claire à une chose inconnue et obscure. On a senti qu'il n'étoit pas moins absurde et moins contraire au bon sens, de donner en latin les premiers préceptes de la langue

latine, qu'il le seroit d'en user ainsi pour le grec, et pour toutes les langues étrangères.

Mais faut-il commencer par la composition des thèmes, ou par l'explication des auteurs? C'est ce qui fait plus de difficulté, et sur quoi les sentiments sont partagés. A ne consulter encore que le bon sens et la droite raison, il semble que la dernière méthode devoit être préférée; car, pour bien composer en latin, il faut un peu connoître le tour, les locutions, les règles de cette langue, et avoir fait amas d'un nombre assez considérable de mots, dont on sente bien la force, et dont on soit en état de faire une juste application. Or tout cela ne se peut faire qu'en expliquant les auteurs, qui sont comme un dictionnaire vivant et une grammaire parlante, où l'on apprend par l'expérience même la force et le véritable usage des mots, des phrases et des règles de la syntaxe.

Il est vrai que la méthode contraire a prévalu, et qu'elle est assez ancienne; mais il ne s'ensuit pas pour cela qu'on doive s'y livrer aveuglément et sans examen. Souvent la coutume exerce sur les esprits une espèce de tyrannie qui les tient dans la servitude, et les empêche de faire usage de la raison, qui, dans ces sortes de matières, est un guide plus sûr que l'exemple seul, quelque autorisé qu'il soit par le temps. Quintilien reconnoit que, pendant les vingt années qu'il enseigna la rhétorique, il avoit été contraint de suivre en public la coutume qu'il avoit trouvée établie dans les écoles, de n'y pas expliquer les auteurs, et il ne eugit point d'avouer qu'il avoit eu tort de se laisser entraîner par le torrent.

↳ Liv. 2, c. 5.